

EMMANUEL-JOSEPH SIEYES

Emmanuel Joseph Sieyes est né le 3 mai 1748 à Fréjus dans une famille bourgeoise.

Il aurait souhaité embrasser une carrière militaire, mais fut contraint par sa famille à devenir prêtre.

Après des études chez les jésuites de Fréjus, puis chez les doctrinaires de Draguignan et enfin au séminaire de Saint-Sulpice, il est ordonné prêtre en 1770, malgré son absence de vocation et de foi.

Sa vie n'aura pas grand rapport avec la religion et sera tournée vers la politique. Il sera Consul, Sénateur et Académicien.



Le saviez-vous ? : A la veille de la Révolution française de 1789, la France compte 26 millions d'habitants répartis de la façon suivante: **La noblesse** qui représente à peine 1% de la population totale, soit à peine 260 000 personnes,

Le clergé, qui compte quelques 130 000 membres,

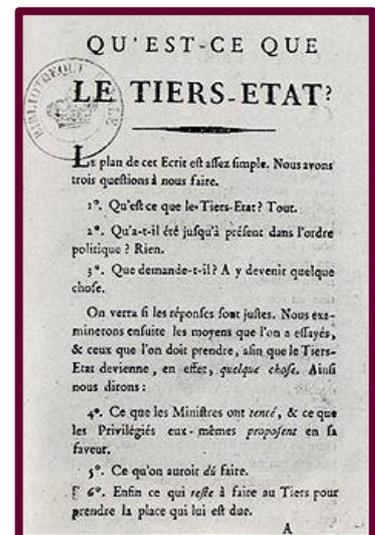
Le Tiers-Etat est, quant à lui, composé de la majorité des français roturiers non ecclésiastiques (bourgeois, boutiquiers, artisans, ouvriers mais aussi paysans, au nombre de 20 millions, soit près de 77% de la population.

le parcours de « l'Abbé » Sieyès

Dès 1775, il est secrétaire de Monseigneur de Lubersac, évêque de Tréguier. Il consacre ses loisirs à un travail assidu ; étudie la philosophie, l'histoire, l'économie politique, les langues et même la musique. Il lit beaucoup, notamment Montesquieu, Voltaire, Diderot, Rousseau. Chanoine en 1779, il est nommé chapelain de Madame Sophie, fille de Louis XV, puis vicaire de l'évêque de Chartres en 1787. Il



fréquente les salons et les académies où se répandent les idées des lumières. Il croit à l'avènement de la raison et le service de Dieu l'indiffère. Ses lectures le poussent à envisager une réforme générale de la société, qui selon lui, doit commencer par celle du langage.



Au titre du clergé, il entre à l'Assemblée Provinciale de l'Orléanais et embrasse la cause du peuple.

Il a beaucoup d'idées nouvelles et écrit beaucoup. En 1788, il fait paraître un « Essai sur les privilèges » de nombreuses brochures politiques, dont en janvier 1789 «Qu'est-ce que le Tiers Etat» ?

Qu'est-ce que le Tiers Etat? **Tout.**

Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? **Rien.**

Que demande-t-il? **A y devenir quelque chose.**

Cet ouvrage, l'un des textes fondateurs de la révolution, le rend immédiatement célèbre.

Il y met en évidence la nature profonde de l'Ancien Régime, qui selon lui, n'est pas fondé sur le despotisme politique mais sur le privilège social.



Le 12 mai 1789, il est élu Député du Tiers-Etat par les Parisiens après avoir été rejeté par les électeurs de l'ordre du clergé. Il rejoint l'Assemblée et va s'affirmer très rapidement comme une autorité et devenir un grand théoricien politique.

Il propose la fusion des 3 ordres (Clergé, Noblesse et Tiers-Etat).

Le 20 juin, il participe à la rédaction du **Serment du Jeu de Paume** avec Monnier et Target. Le Serment du Jeu de paume est un engagement d'union pris par les 578 députés du Tiers-état, du clergé et de la noblesse lors des États généraux. Seuls 300 députés sont présents. Face aux pressions de Louis XVI, ils font serment de « ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient jusqu'à ce que la constitution du royaume fut établie et affermie par des fondements solides ». Cet engagement est pourtant dénué d'existence juridique dans



le cadre de l'Ancien Régime prévalant encore, mais il a un impact symbolique et politique très fort, qui en fait un moment important des préludes de la Révolution française. Préfigurant la souveraineté nationale et la séparation des pouvoirs, il amènera la réunion des trois ordres en une « Assemblée nationale constituante », dont

sera issue l'abolition de la féodalité, le 4 août 1789. Il a également l'idée de la division de la France en départements.

Pourtant, Le 23 juin, le Tiers montrant sa volonté de tenir son serment, Louis XVI Prenant la parole devant l'Assemblée, Louis XVI prend la parole devant l'Assemblée et casse les décisions du Tiers-Etat. Il interdit aux trois ordres de siéger en commun. Il promet cependant quelques réformes (égalité devant l'impôt, abolition de la taille, des corvées, des lettres de cachet, etc.) et conclut en enjoignant aux représentants de se retirer.

Le souverain parti, les gardes semblent vouloir disperser par la force les députés du Tiers qui refusent d'obéir. Quelques députés de la noblesse, dont La Fayette mettent la main à l'épée. C'est à ce moment que Mirabeau aurait prononcé

la fameuse phrase, dont plusieurs versions existent: « Allez dire à ceux qui vous envoient que nous sommes ici par la volonté du peuple et que nous ne



quitterons nos places que par la force des baïonnettes ! »³. Sur proposition de Mirabeau, l'Assemblée décrète que ses membres sont inviolables.



Président de l'Assemblée Nationale et entré au comité de constitution, il travaille assidûment à l'élaboration de celle-ci. Les 20 et 21 juillet 1789 il lit en séance le préliminaire, suivi de 32 articles de ce qui constitue une véritable « **Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen** ».

Celle-ci est adoptée le 26 août 1789 et comporte 17 articles. Elle affirme « les

droits naturels et imprescriptibles de chaque individu. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, la résistance à l'oppression.

Art. 1^{er} : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.



En 1790, le 12 juillet, il vote la constitution civile du clergé. Les évêques sont désignés par les électeurs du département et les curés par ceux des districts.

En 1792, élu Député modéré par la Sarthe, il **vote** pourtant la **mort du Roi**, sans toutefois s'engager ouvertement dans aucun parti et **renonce à la prêtrise en 1793**.

Il reste discret pendant la Révolution jusqu'à la chute de Robespierre en juillet 1794. Il est appelé par ce dernier « la taupe de la révolution ».

On connaît sa célèbre réponse lorsqu'on lui demanda ce qu'il a fait pendant la Terreur : « J'ai vécu ».

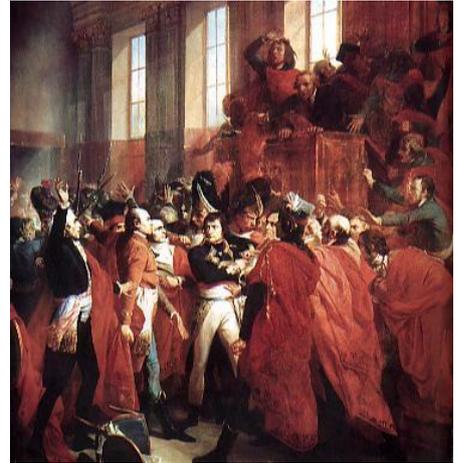


Il reprend de l'importance après Thermidor et rentre au Comité de Salut Public en 1795. Sieyès accepte alors de diriger les Affaires Etrangères.

Il est élu au Conseil des « Cinq-cents », une des deux assemblées créées par la Constitution de l'An III (1795) et qui, avec le

Conseil des Anciens forment le corps législatif. Il en devient le Directeur en mai 1799.

Le 22 germinal An V (11 avril 1797) il est victime d'une tentative d'assassinat par un prêtre méridional, l'abbé Poule. Etrangement, ce fait lui redonne goût à la politique...



Bonaparte au Conseil des Cinq-Cents

Le 1^{er} frimaire de l'An V (21 novembre 1797, Sieyes devient Président des « Cinq-cents ».

Il voit la nécessité d'un changement de régime et entre en contact avec le Général Bonaparte, de retour d'Egypte, par l'intermédiaire de Talleyrand et Foucher, le 18 frimaire an V (8 décembre 1796).

Il prépare le coup d'état du 18 brumaire de l'An VIII (9 novembre 1799). Le lendemain **il est nommé Consul** provisoire avec Bonaparte et Roger Ducos. Il le restera jusqu'au 4 nivôse de l'An VIII (25 décembre 1799).

Le Directoire n'est plus ; il est remplacé par le Consulat.

Une nouvelle Constitution est approuvée le 7 février 1800. Bonaparte est nommé 1^{er} Consul entouré de deux nouveaux Consuls, Cambacérès et Lebrun.

Sieyès s'efface mais plusieurs de ses idées sont reprises dans la nouvelle constitution, dite de l'An VIII :

- Le système électoral,
- Les assemblées avec 300 membres pour le corps législatif et 100 pour le tribunal,

- Le Sénat conservateur avec 80 membres
- Les Consuls (3)
- Le Conseil d'Etat.

Le Premier Consul se voit doté de prérogatives sans réserves.

Nommé Premier Sénateur le 13 décembre 1799 (22 frimaire An VIII) à la demande Bonaparte, il reçoit le beau domaine de Crosne le 22 décembre 1799 (1^{er} nivôse An VIII). Ce domaine, le 1^{er} Consul le lui a proposé le 20 décembre 1799 dans une adresse aux commissions législatives, à titre de récompense nationale, ce qu'il a accepté.

L'ancien propriétaire prouvant que la propriété concernée n'était pas une propriété nationale, un arrêté des Consuls en date du 9 floréal An VIII (29 avril 1800) offre à Sieyes divers autres biens immobiliers en échange.

Avec Ducos, Cambacérès et Lebrun il choisit les 29 premiers sénateurs et est nommé Président du Sénat. Il le restera jusqu'au 16 thermidor An X (4 août 1802).



Il est promu Grand Officier de la Légion d'Honneur le 25 prairial An XII (14 juin 1804), comte d'Empire le 3 juin 1808 et Grand Croix de l'Ordre impérial de la Réunion, institué à l'occasion de la réunion du royaume de Hollande à l'Empire, le 3 avril 1813.

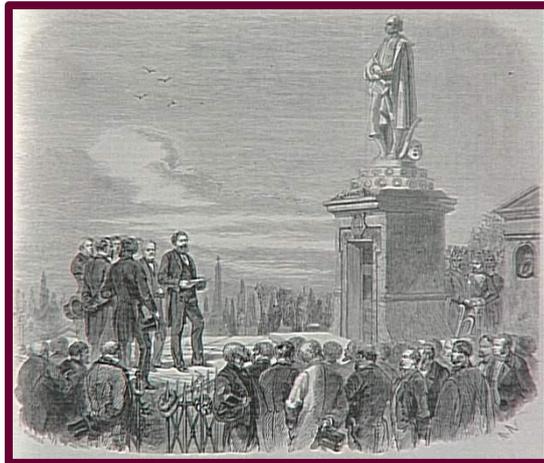
Durant les « Cent-jours » Sieyes siège peu, mais est nommé Pair de France le 1^{er} juin 1814.

A la fin de l'Empire, la Restauration ne lui pardonne pas son vote en faveur de la mort de Louis XVI et le force à s'exiler pendant 15 ans.

Il passera sa période d'exil à Bruxelles, de 1816 à 1830.

De retour après juillet 1830 il meurt le 20 juin 1836, à 88 ans, à son domicile parisien, fidèle à ses idées premières d'une France bourgeoise et constitutionnelle.

Il est enterré civilement au cimetière du Père Lachaise. A sa demande, sa tombe ne comporte ni titre ni épitaphe.



Sieyès fut membre de l'Institut en 1795 dans la classe des Sciences morales et politiques. Lors de la réorganisation de 1803, il est reversé dans la classe de «langue et littérature française » qui tient lieu **d'Académie française**, sans en porter le nom.

Exclu de l'Institut par Ordonnance royale du 21 mars 1816, il sera réintégré par une nouvelle Ordonnance royale le 26 octobre 1832.



Sieyes



L'avis de Robespierre et des royalistes sur Sieyes

Une partie importante de l'activité de Sieyès échappe aux regards, car il fut un des plus grands intrigants de la période révolutionnaire, et accomplit beaucoup de manœuvres secrètes, aujourd'hui encore difficiles à cerner avec exactitude.

Robespierre, qui le méprisait mais l'estimait dangereux, avec raison, a donné de lui une image célèbre et sans doute très exacte :

« Sieyès est la taupe de la Révolution. Il ne paraît pas, mais il ne cesse d'agir dans les souterrains des assemblées. Il dirige et brouille tout. Il soulève la terre et disparaît. Il crée des factions, les met en mouvement, les pousse les unes contre les autres et se tient à l'écart pour en profiter ensuite si les circonstances lui conviennent. » Les royalistes en ont fait l'instigateur secret des principales mesures terroristes du gouvernement révolutionnaire. Rien ne permet de le confirmer. Mais il est certain que le rôle de Sieyès fut plus important que ne le laissent voir ses activités publiques.